

No 74.

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU LUNDI, 30 MAI 1921.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-neuvième rapport de l'examineur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément à l'article 96, paragraphe 2, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé et a constaté que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies:—

De Susan Lee Johnston Bell, pour une loi de divorce d'avec Henry Harrison Bell, son époux.

M. Sexsmith, du comité spécial nommé pour connaître de la représentation proportionnelle, du vote simple transférable ou préférentiel, et de l'opportunité d'appliquer l'un ou l'autre système, ou les deux, aux élections à la Chambre des Communes du Canada, soumet ce qui suit comme son premier rapport:—

Votre comité, au cours de son enquête, a tenu plusieurs séances et a entendu des témoins qui ont déposé pour ou contre les méthodes suggérées.

Le comité conclut qu'il n'est pas à l'heure actuelle prêt à recommander l'application de la représentation proportionnelle aux prochaines élections générales, comme mode d'élection des membres de la Chambre des Communes.

Toutefois, le comité a été frappé de plusieurs arguments offerts par les protagonistes du système, et croit qu'il mérite d'être plus à fond étudié par le peuple du Canada. A cette fin, le comité recommande qu'avant d'en arriver à une décision, un plébiscite soit tenu pour s'assurer du désir des électeurs sur l'application des principes de représentation proportionnelle à des circonscriptions où des groupes existent.